

Annexe 1 : Délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2023 approuvant l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier

Conseil du	13 novembre 2023 à 18h30	Lieu	Salle de la Douane, 16 place d'Armes
N° de la délibération	2023-CM-122	Titre	OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER : rue Alcide de Gasperi
Rapporteur	Mme Marie-Odile BECKER, Adjointe au Maire	PJ	Plan ouverture EP rue Alcide de Gasperi.pdf DOSSIER EP RUE ALCIDE DE GASPERI.pdf
Date de la convocation	7 novembre 2023		
Président de séance	M. Claude STURNI	Membres en exercice	39
Secrétaire de séance	Mme Marie-Odile BECKER		
Présent(e)s	31	M. Claude STURNI, Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Mireille ILLAT, M. Marc ANDRE, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Alban FABACHER, Mme Christine SCHMELZER, M. Marcel LEMIRE, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Vincent LEHOUX, Mme Françoise DELCAMP, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Christophe STURTZER, Mme Eva MEYER, M. Stéphane WAHL, M. Claude RAU, Mme Elisabeth ZILLIOX, M. Pascal QUINIOU, M. Christian GUETH, Mme Martine SCHAUDEL, M. Etienne MANGIN, M. Christian STEINMETZ, Mme Stéphanie LISCHKA, M. Laurent JOST-WALTER, Mme Agnes JULLY, Mme Laetitia BEKTAS, M. Armand MARX, M. Eric GOUVERNEUR, Mme Marguerite LEMAIRE, M. Patrick MULLER.	
Procuration(s)	8	M. André ERBS à Mme Christine SCHMELZER, Mme Evelyne RISCH à M. Christian GUETH, M. Jean SCHIMPF à M. Christian STEINMETZ, Mme Coralie TIJOU à M. Laurent JOST-WALTER, Mme Lavleen SINGH-BASSI à Mme Agnes JULLY, M. Léo BRANDT à Mme Eva MEYER, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS à M. Eric GOUVERNEUR, Mme Patricia FRITSCH à M. Armand MARX.	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° délibération	2023-CM-122	Titre	OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER : rue Alcide de Gasperi
Rapporteur	Mme Marie-Odile BECKER, Adjointe au Maire		
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement		
Nomenclature Préfecture	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public		

La Ville de Haguenau est propriétaire de la parcelle sise à Haguenau, rue Alcide de Gasperi cadastrée section EL n°253 d'une superficie de 19,80 ares correspondant à de la voirie publique.

Monsieur et Madame Roth sont propriétaires de la parcelle adjacente et souhaitent acquérir une emprise d'environ 1,90 ares appartenant à la Ville afin d'agrandir leur propriété.

L'emprise convoitée est composée d'un espace vert et d'une partie goudronnée réservée aux piétons.

Ladite parcelle intégrée dans le domaine public routier est en l'espèce inaliénable. La cession ne pourra être effectuée qu'après la constatation de la désaffectation et du déclassement de celle-ci.

Ledit déclassement, prévu par l'article L141-3 du Code de la voirie routière, aura pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, par conséquent une enquête publique nécessite d'être menée conformément à l'alinéa 2 du même article.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission des affaires immobilières en date du 13 novembre 2023,

VU les articles L 141-3, R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière,

DECIDE d'autoriser l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une emprise d'environ 1,90 ares à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°253, sise à Haguenau, rue Alcide de Gasperi relevant du domaine public routier.

VALIDE la composition du dossier d'enquête relatif au déclassement de la parcelle relevant du domaine public routier.

CHARGE le Maire ou son représentant de toutes les formalités, notamment la signature de l'acte.

2023-CM-122	OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER : rue Alcide de Gasperi	
Pour	37	
Contre	2	Mme Isabelle STEHLI-JUCHS , M. Eric GOUVERNEUR .
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire,
Signé
M. Claude STURNI

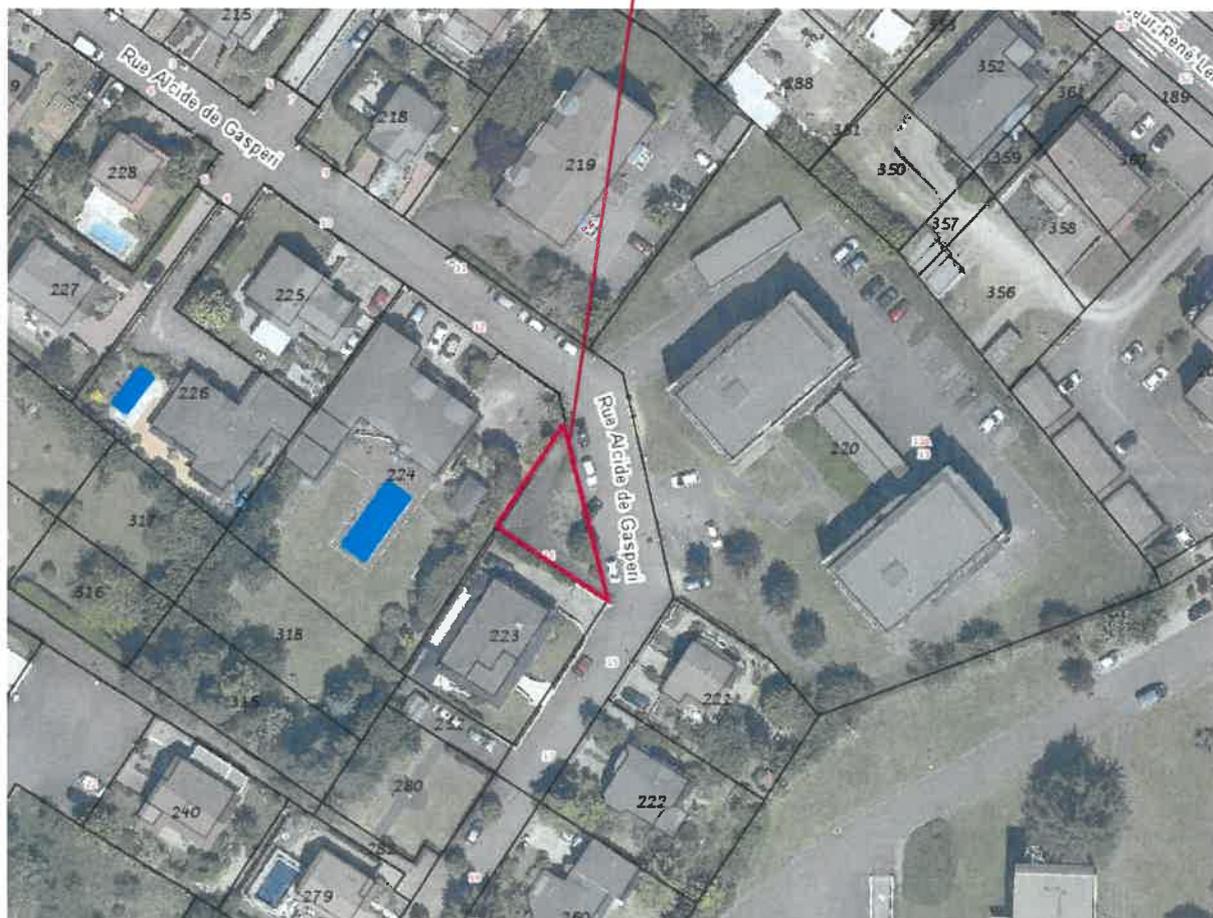
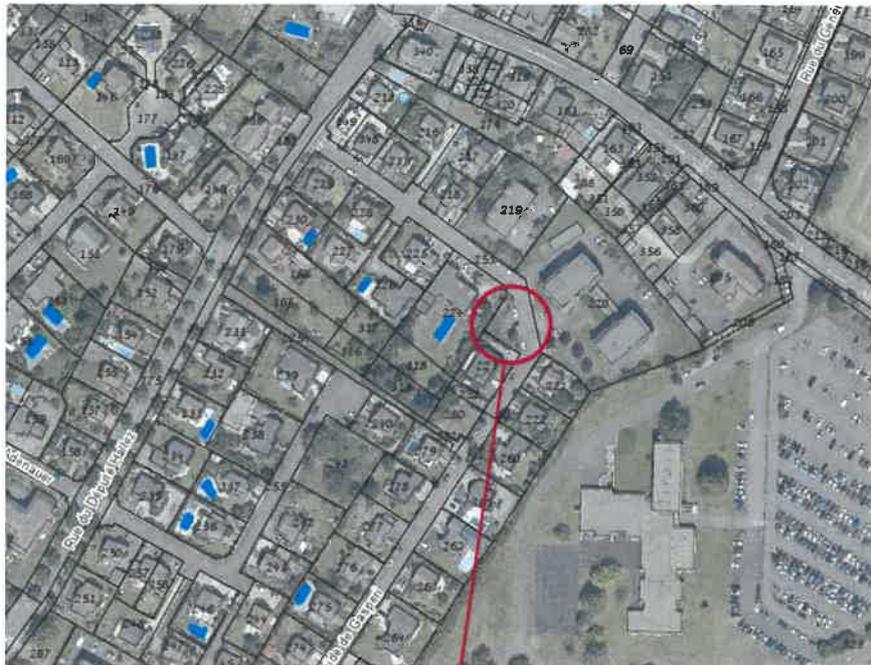
Le Secrétaire de Séance,
Signé
Mme Marie-Odile BECKER

Résultat du vote	ADOPTE
-------------------------	---------------

Envoyé en Sous-Préfecture le	27 novembre 2023
Enregistré en Sous-Préfecture le	27 novembre 2023
Identifiant de télétransmission	067-216701805-20231113-46245-DE-1-1
Publié le	27 novembre 2023

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT
D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER : rue Alcide
de Gasperi**

**Conseil municipal
du
13 novembre 2023**



Annexe 2 : Arrêté municipal portant ouverture d'une enquête
publique préalable au déclassement d'une parcelle relevant
du domaine public routier

2024-ARM-017

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Service référent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Nomenclature Préfecture

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le Maire de la Ville de Haguenau

VU les articles L141-3, R141-4, à R141-10 du Code de la voirie routière,
VU les articles L134-1 et L134-2 du Code des relations entre le public et l'administration,
VU l'arrêté en date du 2 juillet 2021 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire assortie d'une délégation de signature à Madame Marie-Odile BECKER,
VU la délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2023 approuvant l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier rue Alcide de Gasperi,
VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTÉ

Article 1 : Modalités et objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement d'une parcelle appartenant à la Ville de Haguenau et relevant du domaine public routier communal. Ladite parcelle cadastrée section EL n°402/8 d'une superficie de 1,90 ares est située à Haguenau rue Alcide de Gasperi.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de quinze jours, allant du 23 mai 2024 au 6 juin 2024 inclus.

Au terme de l'enquête, la décision de déclassement du domaine public routier de la parcelle sera présentée à l'approbation par délibération du Conseil municipal.

L'autorité responsable du projet de déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier communal rue Alcide de Gasperi, est la Ville de Haguenau représentée par son Maire, Monsieur Claude STURNI, et dont le siège administratif est situé à Haguenau, 1 Place Charles de Gaulle.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Jean-Gabriel NEUSCH, directeur d'école à la retraite, demeurant à Dambach, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau.

Article 3 : Modalités de mise à disposition du dossier au public

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier ou sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (DUHE) de la Ville de Haguenau, située à Haguenau, 2 rue des Chevaliers, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site de la Ville de Haguenau : www.haguenau.fr

Article 4 : Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de

déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier communal rue Alcide de Gasperi, à l'Hôtel de Ville de Haguenau 1 Place Charles de Gaulle, les jours suivants :

- le 23 mai 2024 de 14h à 16h,
- le 05 juin 2024 de 9h00 à 11h00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions comme suit :

- en les faisant recevoir par écrit ou par oral par le commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences mentionnés,
- en les consignnant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur mis à disposition à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Ville de Haguenau,
- en les adressant par voie postale à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement à l'attention du commissaire enquêteur – déclassement rue Alcide de Gasperi - 2 rue des Chevaliers – 67500 Haguenau,
- par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr

Article 5 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Environnement aux jours et heures d'ouverture de la Mairie mentionnés ci-avant.

Article 7 : Mesures de publicité

Un avis indiquant notamment les dates et lieux dans lesquels se dérouleront l'enquête publique, les dates de permanence du commissaire enquêteur ainsi que l'objet de l'enquête sera :

- publié 15 jours avant le démarrage de l'enquête dans le journal « Dernières Nouvelles d'Alsace »,
- affiché sur le panneau d'affichage de la Ville de Haguenau,
- affiché sur les lieux,
- publié sur le site internet de la Ville de Haguenau,
- publié dans les 8 jours après le début de l'enquête dans le journal « Dernières Nouvelles d'Alsace ».

Ampliation du présent arrêté est transmis pour attribution au commissaire enquêteur mentionné à l'article 2 ci-avant.

Article 8 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Haguenau dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date d'affichage ou,
- à compter de la réponse de la Ville de Haguenau si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Fait à Haguenau, le 29 avril 2024

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire,
Signé
Marie-Odile BECKER

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL	
Publié le	6 mai 2024
Envoyé en Préfecture le	3 mai 2024
Enregistré en Préfecture le	3 mai 2024
ID de télétransmission	067-216701805-20240101-50334-AR-1-1

Annexe 3 : Certificat d'affichage

Annexe 4 : Extraits du Livre Foncier



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE COLMAR
TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE HAGUENAU
BUREAU FONCIER DE HAGUENAU**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU
84 route de Strasbourg
67500 HAGUENAU

Nos références : COP/HAG/2024/001886
Date de dépôt : 06/05/2024
Demandeur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU
Vos références :

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la copie du Livre Foncier correspondant à votre demande et portant sur les éléments rappelés ci-dessous :

DROITS IMMOBILIERS concernant les immeubles suivants:

Commune	Désignation	Partie EIC	Lot
HAGUENAU	S EL N° 0403 / 0008		

Requête(s) en cours : Néant

Aménagement(s) Foncier(s) en cours : Néant

Le 06/05/2024
**Document délivré automatiquement par
l'Etablissement Public d'Exploitation du
Livre Foncier informatisé d'Alsace-Moselle**

Cette copie est délivrée à titre de simple renseignement.

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et celui de rectification des données restituées s'exercent auprès du juge du livre foncier compétent.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, les informations restituées comportant des données à caractère personnel, celles-ci ne peuvent être réutilisées sans anonymisation ou consentement des personnes intéressées.

LISTE DES IMMEUBLES ET TITULAIRES DE DROITS

IMMEUBLE 1 / 1

Parcelle

Numéro AMALFI : I2024HAG002136

Désignation cadastrale : HAGUENAU S EL N° 0403 / 0008

Contenance LF : 00ha17a90ca

Nature de culture : SOL

Bâti : Non

Adresse : RUE ALCIDE DE GASPERI

Éliminée : Non

N° PVA d'origine : 9908A

Créé(e) par Requête en inscription déposée le 09/01/2024 et signée le 18/01/2024 (annexe: HAG/2024/000353)

Servitude(s) : Néant

Indivision(s) forcée(s) : Néant

Mention(s) sur immeuble : Néant

TITULAIRE 1 / 1

Autre Personne Morale

Numéro AMALFI : P2006HAG061685C

Dénomination : VILLE DE HAGUENAU

Adresse du siège : Haguenau

Créé(e) par Migration V1 déposée le 14/02/2006 et signée le 14/02/2006

Mis(e) à jour par Requête en inscription déposée le 27/09/2019 et signée le 01/10/2019 (annexe: HAG/2019/019061)

Mention(s) sur personne : Néant

Droit

Numéro AMALFI : Q2024HAG009835

Type : Propriété

Mode d'acquisition : division d'immeuble

Créé(e) par Requête en inscription déposée le 09/01/2024 et signée le 18/01/2024 (annexe: HAG/2024/000353)

Charge(s) : Néant

Rang(s) : Néant

Mention(s) sur droit : Néant

LISTE DES HYPOTHÈQUES ET AUTRES CHARGES

Néant

LISTE DES RANGS

Néant

LISTE DES SERVITUDES

Néant

LISTE DES INDIVISIONS FORCEES

Néant

LISTE DES MENTIONS SUR DROIT

Néant

LISTE DES MENTIONS SUR IMMEUBLE

Néant

LISTE DES MENTIONS SUR PERSONNE

Néant



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE COLMAR
TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE HAGUENAU
BUREAU FONCIER DE HAGUENAU**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU
84 route de Strasbourg
67500 HAGUENAU

Nos références : COP/HAG/2024/001885
Date de dépôt : 06/05/2024
Demandeur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU
Vos références :

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la copie du Livre Foncier correspondant à votre demande et portant sur les éléments rappelés ci-dessous :

DROITS IMMOBILIERS concernant les immeubles suivants:

Commune	Désignation	Partie EIC	Lot
HAGUENAU	S EL N° 0402 / 0008		

Requête(s) en cours : Néant

Aménagement(s) Foncier(s) en cours : Néant

Le 06/05/2024
**Document délivré automatiquement par
l'Etablissement Public d'Exploitation du
Livre Foncier informatisé d'Alsace-Moselle**

Cette copie est délivrée à titre de simple renseignement.

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et celui de rectification des données restituées s'exercent auprès du juge du livre foncier compétent.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, les informations restituées comportant des données à caractère personnel, celles-ci ne peuvent être réutilisées sans anonymisation ou consentement des personnes intéressées.

LISTE DES IMMEUBLES ET TITULAIRES DE DROITS

IMMEUBLE 1 / 1

Parcelle

Numéro AMALFI : I2024HAG002135

Désignation cadastrale : HAGUENAU S EL N° 0402 / 0008

Contenance LF : 00ha01a90ca

Nature de culture : SOL

Bâti : Non

Adresse : RUE ALCIDE DE GASPERI

Éliminée : Non

N° PVA d'origine : 9908A

Créé(e) par Requête en inscription déposée le 09/01/2024 et signée le 18/01/2024 (annexe: HAG/2024/000353)

Servitude(s) : Néant

Indivision(s) forcée(s) : Néant

Mention(s) sur immeuble : Néant

TITULAIRE 1 / 1

Autre Personne Morale

Numéro AMALFI : P2006HAG061685C

Dénomination : VILLE DE HAGUENAU

Adresse du siège : Haguenau

Créé(e) par Migration V1 déposée le 14/02/2006 et signée le 14/02/2006

Mis(e) à jour par Requête en inscription déposée le 27/09/2019 et signée le 01/10/2019 (annexe: HAG/2019/019061)

Mention(s) sur personne : Néant

Droit

Numéro AMALFI : Q2024HAG009834

Type : Propriété

Mode d'acquisition : division d'immeuble

Créé(e) par Requête en inscription déposée le 09/01/2024 et signée le 18/01/2024 (annexe: HAG/2024/000353)

Charge(s) : Néant

Rang(s) : Néant

Mention(s) sur droit : Néant

LISTE DES HYPOTHÈQUES ET AUTRES CHARGES

Néant

LISTE DES RANGS

Néant

LISTE DES SERVITUDES

Néant

LISTE DES INDIVISIONS FORCEES

Néant

LISTE DES MENTIONS SUR DROIT

Néant

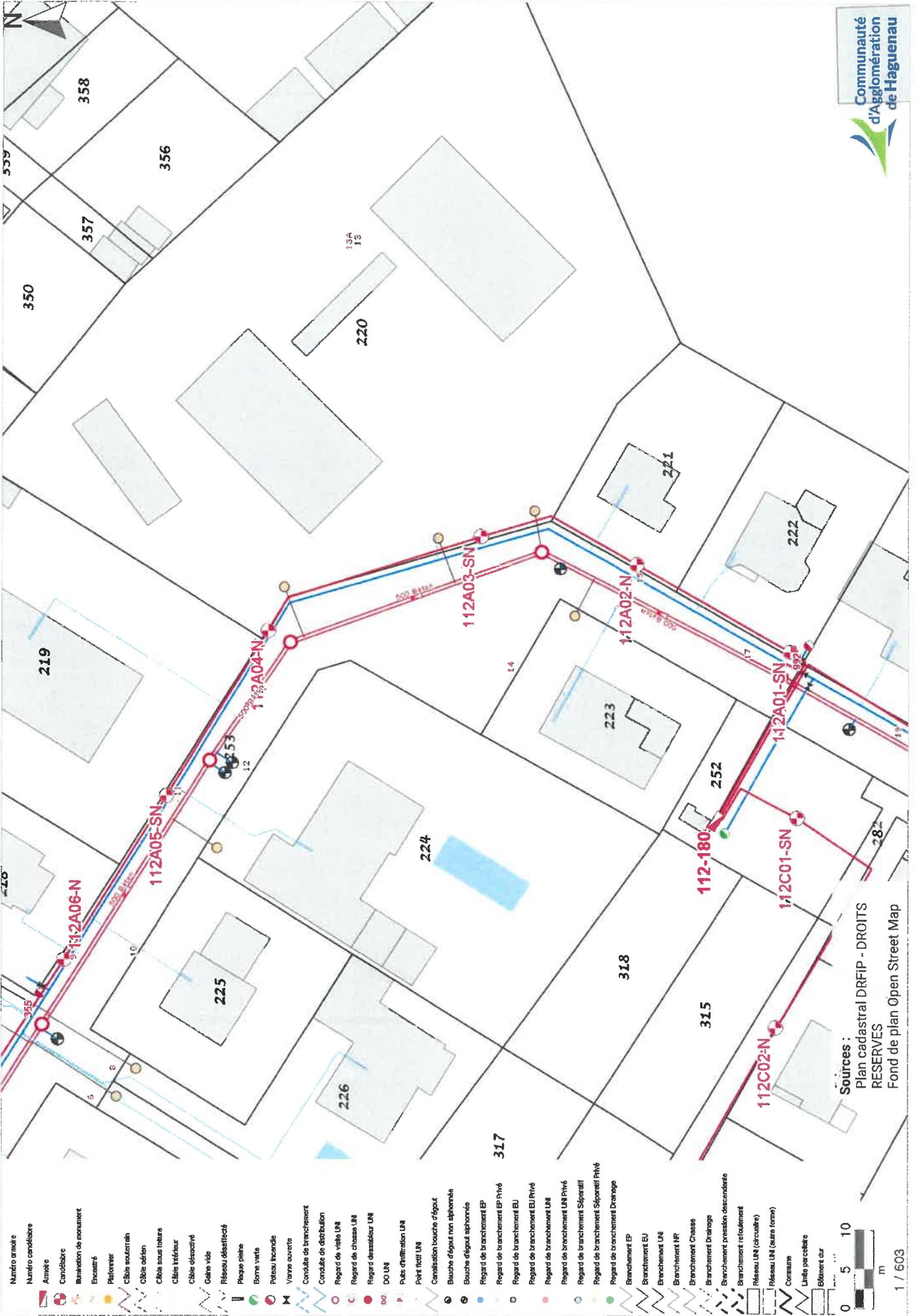
LISTE DES MENTIONS SUR IMMEUBLE

Néant

LISTE DES MENTIONS SUR PERSONNE

Néant

Annexe 5 : Plan des réseaux



- Numero email e
- Numero cadastraire
- Arrière
- Candélabre
- Installation de monument
- Encasté
- Pilonnier
- Câble souterrain
- Câble aérien
- Câble sous terre
- Câble intérieur
- Câble élastiqué
- Gaine vide
- Réseau désaffectés
- Plaque pierre
- Borne verte
- Poteau incendie
- Vanne ouverte
- Conduite de branchement
- Conduite de distribution
- Regard de visite UNI
- Regard de chasse UNI
- Regard dessablaire UNI
- DO UNI
- Puits d'alimentation UNI
- Pert foré UNI
- Canalisation bouche d'épout
- Bouche d'épout non alphonisée
- Bouche d'épout alphonisée
- Regard de branchement EP
- Regard de branchement EP Privé
- Regard de branchement EU
- Regard de branchement EU Privé
- Regard de branchement UNI
- Regard de branchement UNI Privé
- Regard de branchement Séparatif
- Regard de branchement Séparatif Privé
- Regard de branchement Drainage
- Branchement EP
- Branchement EU
- Branchement UNI
- Branchement NP
- Branchement Chasse
- Branchement Drainage
- Branchement pression descendante
- Branchement roulement
- Réseau UNI (circulaire)
- Réseau UNI (sans forme)
- Commune
- Ligne port câblé
- Élément sur

Sources :
Plan cadastral DRFIP - DROITS
RESERVES
Fond de plan Open Street Map

